

**Commune de MONTHAULT**  
Arrondissement FOUGERES- VITRE  
Département Ille et Vilaine

**Compte rendu de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 novembre 2019**

L'an deux mil dix-neuf le 12 novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BUFFET Roger, Maire.

*Date de convocation :* 5 novembre 2019  
*Nombre de Conseillers :* *En exercice :* 10  
*Présents :* 09  
*Votants :* 09

**Présents :** M BUFFET Roger, M CHARBONNEL Stéphane, Mme BARBELETTE Monique, M NIVLET Jean-François, M COUASNON Gérard, M GENEVEE Lionel, M CHESNEL Sébastien, Mme FRETAY Christine, Mme THEBAULT Denise.

**Absente :** Mme SAUVE Ludivine.

Mme BARBELETTE Monique est nommée secrétaire de séance.

---

➤ **058/2019 - Transfert du cout des travaux d'eaux usées du budget lotissement au budget assainissement.**

Monsieur Le Maire rappelle que

- des travaux de viabilisation du lotissement « Le Clos Jouard » sur le lot 2, pour la construction de trois pavillons par Fougères Habitat ont été réalisés.
- le montant des travaux relatifs aux travaux d'eaux usées de 2 733,00 € HT, a été imputé sur le budget du lotissement « Le Clos Jouard ». Ce montant doit être réaffecté au budget assainissement.

Monsieur le Maire propose

- de transférer cette somme de 2 733,00 € du budget lotissement « Le Clos Jouard » au budget assainissement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 9 voix pour,

- acceptent d'inscrire une dépense au compte 21532 d'un montant de 2 733,00 € au budget assainissement.
- acceptent d'inscrire une recette au compte 7588 d'un montant de 2 733,00 € au budget lotissement « Le clos Jouard ».
- autorisent Monsieur le Maire à réaliser ces écritures.

➤ **059/2019 Création du chemin rural ZO133.  
Classement de ce chemin rural dans le tableau de la voirie communale.**

Monsieur Le Maire rappelle que

- Par délibération 30/2019 en date du 16 avril 2019, le conseil municipal a décidé de procéder à une enquête publique préalable à la création d'un chemin rural dit « ZO 133 » situé au village « Le Tertre » et son classement dans le tableau de la voirie communale.
- l'enquête publique s'est déroulée du 12 juin 2019 au 2 juillet 2019

- Aucune observation n'a été formulée, et le commissaire enquêteur à l'issue de cette enquête a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, Monsieur le Maire propose

- De créer le chemin rural dit « ZO 133 » situé au village « Le Tertre » et de le classer dans le tableau de la voirie communale.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré par 9 voix pour,

- Valident cette proposition
- Autorisent M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.
- Donnent tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

### ➤ **060/2019 - Désaffectation et aliénation d'un chemin rural après enquête**

Monsieur Le Maire rappelle que

- Par délibération 30/2019 en date du 16 avril 2019, le conseil municipal a décidé de procéder à une enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural dit « chemin du Tertre » située entre les parcelles cadastrées ZO 131 et ZO 59 en vue de sa cession à Mme BERTHELOT Valérie domiciliée « 11, le Tertre » Monthault.
- L'enquête publique s'est déroulée du 12 juin 2019 au 2 juillet 2019
- Aucune observation n'a été formulée, et le commissaire enquêteur à l'issue de cette enquête a émis un avis favorable

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, Monsieur le Maire propose :

- De désaffecter la partie du chemin rural dit « chemin du Tertre » située entre les parcelles cadastrées ZO 131 et ZO 59 (cf plan) en vue de sa cession.
- De fixer le prix de vente du dit chemin à 4,00 € le m<sup>2</sup>.
- De vendre cette partie à Mme BERTHELOT Valérie domiciliée « 11, le Tertre » Monthault
- Que le bornage sera réalisé par le bureau GEOMAT de Fougères, sera à la charge de l'acquéreur.
- Que l'acte notarié sera rédigé par Maître BLOUET de Fougères et sera à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, par 9 voix pour,

- Valident les propositions ci-dessus.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

### ➤ **061/2019 - Désaffectation et aliénation d'un chemin rural après enquête**

Monsieur Le Maire rappelle que

- Par délibération 30/2019 en date du 16 avril 2019, le conseil municipal a décidé de procéder à une enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural dit « chemin du Tertre » située entre les parcelles cadastrées ZO 60 et ZO 58 en vue de sa cession à M et Mme BERTHAULT Ange domiciliés « 26 rue de Falaise » Fougères.
- L'enquête publique s'est déroulée du 12 juin 2019 au 2 juillet 2019
- Aucune observation n'a été formulée, et le commissaire enquêteur à l'issue de cette enquête a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, Monsieur le Maire propose :

- De désaffecter la partie du chemin rural dit « chemin du Tertre » située entre les parcelles cadastrées ZO 60 et ZO 58 (cf plan) en vue de sa cession.

- De fixer le prix de vente du dit chemin à 4,00 € le m<sup>2</sup>.
- De vendre cette partie à M et Mme BERTHAULT Ange domiciliés « 26 rue de Falaise » Fougères.
- Que le bornage sera réalisé par le bureau GEOMAT de Fougères, sera à la charge de l'acquéreur.
- Que l'acte notarié sera rédigé par Maître BLOUET de Fougères et sera à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, par 9 voix pour,

- Valident les propositions ci-dessus.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

### ➤ **062/2019 - Extension et aménagement du dernier commerce communal de proximité et du logement.**

#### **Validation du projet définitif – Dépôt du permis de construire**

Monsieur Le Maire

- Présente le projet définitif de l'extension et l'aménagement du commerce communal ainsi que du logement au 1<sup>er</sup> étage établi par le bureau d'étude LAURENT ASSOCIES de Fougères
- propose de valider le projet définitif

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 8 voix pour,

- Valident le projet définitif établi par le bureau d'étude LAURENT ASSOCIES pour le projet d'extension et d'aménagement du commerce communal et du logement.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer la demande de permis de construire
- Autorisent Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offre pour les travaux
- Autorisent Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

#### ➤ **Lancement appel à candidature à la reprise du commerce communal.**

L'appel à candidature a été lancé sur le site de « SOS Village », celui de la commune, des articles ont été publiés sur les journaux locaux.

- Date limite de dépôt des candidatures : 30 novembre 2019
- pré-sélection des candidats pour l'audition : 9 décembre 2019
- Audition des candidats : le 6 janvier 2020.

#### ➤ **Plan de bornage rue « la Cour Guittier ».**

La commission voirie présente les plans établis par le bureau GEOMAT concernant le bornage contradictoire rue de la « Cour Guittier ». M NIVLET et M CHARBONNEL rencontreront les riverains concernés pour leur présenter ces plans et leur faire des propositions.

Le bornage définit sera fait après accords des riverains.

#### **Dates à retenir**

Cérémonie de commémoration du 11 novembre

Dimanche 17 novembre à 10 h 45.

Week-end Téléthon

Samedi 30 et dimanche 1 décembre

Repas du CCAS

Samedi 14 décembre

Le Maire

Roger BUFFET

